

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Philippe PRÉVOT, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Annick GENILLOUD, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration :

Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Nora DUTILH à Evelyne RÉCAPET, Jean-René COLOMBIER à Bernard MORLAAS-COURTIES, Valérie DUPLAT-JACOB à Frédéric DOMERCQ, Laurent SAINTE-CLUQUE à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

8. Révision des tarifs cimetières 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 11 septembre dernier, le Conseil municipal a fixé les tarifs cimetières pour l'année 2025. Il convient de les modifier pour des motifs de conformité à la réglementation (indication du prix au m²) et à la taille des concessions non communiquée au préalable par les Pompes Funèbres. Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants et d'abroger la délibération n°2024-58 :

CIMETIERES	2025
DEPOSITOIRE	
par jour et par corps	2,00 €

ACHAT DE CONCESSIONS SANS CAVEAU - Emplacement	
	Prix au m²
Temporaire : 15 ans	80,00 €
Trentenaire	130,00 €
Cinquantenaire	220,00 €
Pleine terre ou caveau 2 places = 3 m²	
Temporaire : 15 ans	240,00 €
Trentenaire	390,00 €
Cinquantenaire	660,00 €
Caveau 4 places / 6 places = 4,50 m²	
Temporaire : 15 ans	360,00 €
Trentenaire	585,00 €
Cinquantenaire	990,00 €

ACHAT DE CONCESSIONS AVEC CAVEAU NEUF (emplacement + caveau)			
2 places - 3m²	Caveau	Emplacement	Total
Temporaire : 15 ans	1930,00 €	240,00 €	2170,00 €
Trentenaire	1930,00 €	390,00 €	2320,00 €
Cinquantenaire	1930,00 €	660,00 €	2590,00 €
4 places - 4,50 m²			
Temporaire : 15 ans	2770,00 €	360,00 €	3130,00 €
Trentenaire	2770,00 €	585,00 €	3355,00 €
Cinquantenaire	2770,00 €	990,00 €	3760,00 €

ACHAT DE CONCESSIONS AVEC CAVEAU EXISTANT (emplacement + caveau en bon état et sous réserve de disponibilités)			
2 places	Caveau	Emplacement	Total
Temporaire : 15 ans	970,00 €	240,00 €	1210,00 €
Trentenaire	970,00 €	390,00 €	1360,00 €
Cinquantenaire	970,00 €	660,00 €	1630,00 €
4 places			
Temporaire : 15 ans	1390,00 €	360,00 €	1750,00 €
Trentenaire	1390,00 €	585,00 €	1975,00 €
Cinquantenaire	1390,00 €	990,00 €	2380,00 €

CAVURNES (1 m² + prix emplacement)	Caveau	Emplacement	Total
15 ans	230,00 €	80,00 €	310,00 €
30 ans	230,00 €	130,00 €	360,00 €

COLOMBARIUM			
15 ans	305,00 €		
30 ans	350,00 €		
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	Gratuit		

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs cimetières pour l'année 2025 tels que proposés ci-dessus,
- **ABROGE** la délibération n°2024-58 du 11 septembre 2024.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 16 décembre 2024

Mise en ligne sur le site Internet le : 16 décembre 2024